



EXTRAIT N°30/2021 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MARS 2021

Date de la
convocation :
Le 16 mars 2021

Nombre de
conseillers
municipaux
En exercice 33

En début de
séance :
Présents 26
Procurations 1
Absents 3
Excusés 3

**En cours de
Séance :**
Présents 28
Procurations 1
Absents 3
Excusés 1

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1^{er} adjoint ;

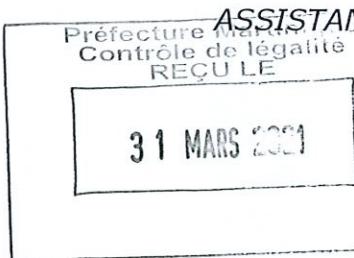
PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR.

Adjoints : Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Marie-Josée, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse, M. MARLET Daniel.

ABSENTS EXCUSES : Mme MENCE Marielle, (procuration à M. DELPHIN Laurent), Mme LARAIRIE Sylvia.

ABSENTS NON EXCUSES : Mme BEAUJOLAIS Marie-José, Mme CARDOU Josiane, M. ADELAIDE Michel.



ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steeve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Claudine NELLA, Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), Mme Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Françoise DORE (DCE), M. José SOUDOUROM (DSU).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

MODIFICATION DES PERIMETRES SCOLAIRES

Le Maire expose :

Vue l'article 80 de la Loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121- 29 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L212-7 donnant compétence aux villes pour la définition des périmètres scolaires et l'affectation des élèves en fonction de la sectorisation des écoles ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment l'article L212-8 précisant les modalités de dérogation au périmètre scolaire ;

Vu la proposition de la Commission Jeunesse Education et Lien Intergénérationnel en date du 11/03/2021

Considérant la compétence des communes pour définir et modifier les périmètres scolaires (ou sectorisation scolaire) des écoles primaires, le Conseil Municipal fixe le périmètre scolaire afin de répartir les enfants dans les écoles proches de leur domicile, en fonction des capacités d'accueil des établissements.

L'affectation d'un élève dans une école maternelle ou une école élémentaire relevant de l'enseignement public obéit à la sectorisation scolaire : les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant à leur lieu de résidence.

En 2012, la ville de Saint-Joseph a procédé à une révision des périmètres scolaires pour tenir compte des évolutions démographiques, notamment.

Près de 10 ans plus tard, des mutations importantes du territoire sont à noter et justifient une réflexion et une volonté des élus d'adapter les périmètres scolaires aux réalités du terrain.

En effet, des quartiers et secteurs connaissent un développement rapide en termes de création d'infrastructures, de logements (de chantiers de construction) comme Gondeau et Chapelle, d'autres dépérissent et méritent un soutien comme le Bourg, Bois du Parc, Morne des Olives.

Déjà, des écoles (Gondeau, Presqu'île, ...) subissant une forte tension sur la démographie scolaire sont arrivées à saturation alors que d'autres connaissent d'importantes pertes d'effectifs (Mixte B, Chapelle) et disposent de locaux inoccupés.

L'augmentation rapide des effectifs des écoles de Gondeau et de Presqu'île et le manque de locaux dans ces deux écoles contraignent les élus à entamer une réflexion sur l'accueil des nouveaux élèves et l'ouverture de nouvelles classes dans ces dites écoles.

Les difficultés sont accentuées par les impératifs de dédoublement de certaines classes d'apprentissage (CP, CE1, GS) générés par l'Etat dans une dynamique de favoriser la réussite scolaire d'un plus grand nombre d'élèves.

Il convient de rééquilibrer ces situations.

Aussi, la modification des périmètres scolaires participe-t-elle à cette volonté de rééquilibrer les secteurs, d'actualiser des pratiques qui se faisaient déjà et de clarifier certains périmètres.

Dans cette perspective de rééquilibrage des secteurs et afin de désengorger l'école de Presqu'île en raison d'un manque de places, les élèves habitant Cité Chapelle seront désormais orientés vers l'école de Chapelle.

D'autres ajustements mineurs ont été faits pour soutenir certaines écoles. Par exemple, les élèves résidant dans le secteur Hôtel des plaisirs seront scolarisés à l'école de Morne des Olives. Le périmètre de l'école de Bois du Parc a été complété par Morne Basset, Rivière Monsieur, notamment.

Ces modifications ont pour objectif de rééquilibrer les effectifs, de profiter des locaux inoccupés et d'aider les équipes pédagogiques dans la perspective de renforcer la réussite des élèves et d'accompagner les familles.

Ces ajustements seront appliqués après le vote de la délibération en Conseil municipal. Par ailleurs, ces évolutions n'impacteront pas les enfants actuellement scolarisés dans certaines écoles qui bénéficient du principe de la poursuite de scolarité dans l'établissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

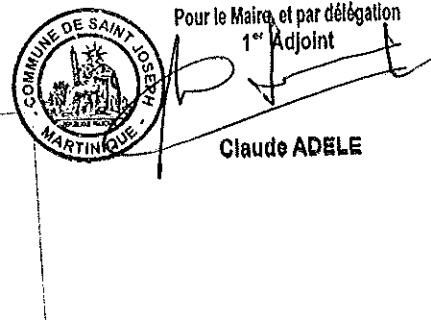
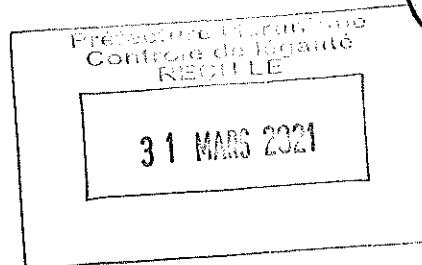
DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER la modification des périmètres scolaires tels que précisé dans le document joint en annexe.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 22 mars 2021

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



PERIMETRES SCOLAIRES

VILLE DE SAINT-JOSEPH

ECOLE Jeanne MERTON (MATERNELLE de Belle-Etoile)

Salubre - Long-Bois - Rosière - Grosse gouttière - Fantaisie - Morne Poirier - Rabuchon - Rivière Monsieur - Croisée Abricot - Belle Etoile Nord - Bourg Lotissement SAUVEUR - Derrière Bois - Choisy - Bois neuf Rivière Blanche - Choco - Allée Choco - Croisée Manioc - Cité Luco - Belle Etoile Sud - Bois neuf Rivière Blanche

ECOLE Marceau EDOUARD (Mixte A)

Derrière Bois- Choisy - Goureau (Lourdes) - Cité Goureau (Cité Cabor Maçon, Belle Etoile) - Bois neuf Rivière Blanche - Choco - Allée Choco - Croisée Manioc - Cité Luco - Belle Etoile Sud - Lotissement SAUVEUR - Lotissement Choisy - Lotissement Rivière Blanche - Lotissement Le Hameau.

ECOLE Henri MAURICE (Mixte B)

Salubre - Long Bois - Rosière - Grosse Gouttière - Morne Poirier - Rabuchon (Bourg) - La Croix - Belle-Etoile Nord - Bourg - Séailles - Rosière 1 - Rosière 2 - Rosière 3 - Rivière Monsieur- Gondeau ...

ECOLE Lise Désir Cartesse (CHAPELLE)

Cité Chapelle - Balata - Sérail - Morne Bossu - Rivière Roche - Rivière Blanche (haut)- Chemin Régis - Fond Perez - Chemin En Bivard - Chemin en Bidault

PRESQU'ÎLE

Presqu'île - Derrière Morne - Chemin Delyon - Chemin Zaïre - Habitation Jonction - Vieille mesure - Chemin Deslauriez

MORNE DES OLIVES

Morne des Olives - Hôtel des plaisirs - Rivière-rouge - impasse Christine- chemin Ostologue -chemin Jean-Baptiste - chemins : Quennecart - Courjol - Chloé

ECOLE Firmin Luc-Cayol (DURAND)

Durand – Goureau – Cœur Bouliki – Chemin En Nérius – Chemin En Belliard – Rabuchon – Morne Moubin – Chemin Adjutor – Savane papa

ECOLE Victor Schoelcher (BOIS DU PARC)

Bois du Parc- Fond Cacao – Morne Marc – Morne Basset – Rivière Monsieur – Rivière l'Or – Rabuchon Morne Poirier - La Croix

ECOLE Ambroise Palix (GONDEAU)

Jambette l'Etang – Gondeau – Bois neuf Gondeau – Gondeau Montrose - L'Etang –Petit Berry – Fonds Epingle – Fond Destreilles – Lotissement Ramedace – Emitage Gonnier -Vallée Heureuse – Habitation desfourneaux - Lot Les Zicaques – Croisée Abricot